



## Mettre en œuvre la réforme territoriale : organisation et compétences des collectivités territoriales et intercommunalités

► **Sophie LE FLAMANC**, Maître de Conférences associée, Attachée parlementaire, Spécialiste du droit des collectivités territoriales

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Faire le point sur les enjeux relatifs à la réforme de l'organisation territoriale et de la nouvelle répartition des compétences.

Etudier de manière approfondie les différentes dispositions de la réforme territoriale et en expliciter les enjeux.

Maîtriser les nouvelles dispositions de la fiscalité locale.

**DURÉE** 1 journée

**DATE(S)** 29 novembre

**PROFIL DES PARTICIPANTS** Élus territoriaux, Collaborateurs d'élus

**EFFECTIF** 10 participants

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

- La loi relative à la réforme territoriale, dont l'adoption définitive doit intervenir à l'automne, modifie de manière significative l'organisation des collectivités territoriales et des EPCI, ainsi que la répartition des compétences entre les différentes institutions locales. Il est prévu que ces dispositions entrent en application en plusieurs étapes, la dernière d'entre elles portant sur la création du conseiller territorial, en 2014.
- La journée de formation et d'échanges consiste à examiner les dispositions prévues par la loi, celle-ci portant sur deux axes principaux :
  - L'articulation entre les communes et les intercommunalités  
Si le rôle de la commune est affirmé par la loi, l'intercommunalité se trouve renforcée. Les dispositions nouvelles contenues dans la loi sont nombreuses et ont d'importantes conséquences, en ce qui concerne notamment le périmètre et l'élargissement des compétences. La loi prévoit également la création de nouvelles formes de structures intercommunales, les métropoles et les communautés d'agglomération, dont la vocation consiste à renforcer le développement de l'intercommunalité.
  - Le département et la région  
Si la loi prévoit le maintien des deux institutions, elle apporte une innovation importante à l'organisation locale en créant un élu unique, le conseiller territorial, qui se substitue aux actuels conseillers généraux et conseillers régionaux.  
  
Un point particulier portera sur :
    - Le périmètre du futur conseiller territorial
    - Le mode de scrutin
    - Le statut du conseiller territorial
    - Les nouvelles compétences du département et de la région
- Conclusion et évaluation de la formation

► Méthodologie : *exposés interactifs*

► Matériel pédagogique : *projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur*